

AVIS PUBLIC

Édition du 22 juin 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0856-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0856-2019 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les dispositions relatives aux logements sous le plancher du premier étage, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP09-2019 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 juin 2019.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement est entré en vigueur, selon la loi, le 13 juin 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 22 juin 2019.

La greffière adjointe,



M^e Stéphanie Déraspe

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal, *La Voix de l'Est*,
édition du 22 juin 2019;
2. affiché au bureau de la municipalité, le 21 juin 2019.

La greffière adjointe,



M^e Stéphanie Déraspe